

ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Préfecture de Côte-d'Or
53, rue de la Préfecture
21 041 DIJON Cedex

A l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : Déclaration indiquant l'absence d'incendie sur les terrains sollicités par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière d'Athée / Villers-les-Pots au cours des 15 dernières années

Réf : Code de l'environnement – Article D. 181-15-9
Code Forestier – Articles R. 341-1 et R. 341-2

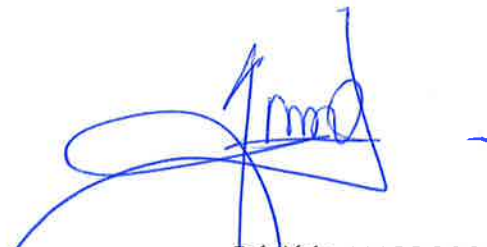
Monsieur le Préfet,

Je, soussigné Frédéric AMOROSO, agissant en qualité de Directeur de Région Granulats Bétons Centre-Est d'EQIOM Granulats, dont le siège social est situé 9, rue Paul Langevin 21 300 CHENÔVE, déclare, qu'en l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas eu d'incendie ayant parcouru les terrains sollicités par le projet de renouvellement et d'extension de notre carrière d'Athée / Villers-les-Pots, au cours des 15 dernières années.

Vous voudrez bien trouver, dans le présent dossier auquel est jointe cette lettre, un plan de situation au 1/25 000ème sur lequel figure la localisation et la superficie des zones à défricher dans le cadre de l'extension de notre carrière ainsi qu'un extrait du plan cadastral.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Fait à Chenove
Le 12 juillet 2024



Frédéric AMOROSO
Directeur de Région Granulats Bétons Centre-Est EQIOM Granulats



